

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Joseph VOGEL

Le chrétien et la justice

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1977, tome 73, p. 251-263

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Le chrétien et la justice

« La voix du pape qui se faisait l'avocat des pauvres... n'était que l'écho de la voix du Christ », disait Paul VI dans son homélie du 16 mai 1971 pour le 80^e anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum*. Qu'ont fait les chrétiens, qu'avons-nous fait nous-mêmes, que faisons-nous aujourd'hui de cet « écho de la voix du Christ » qui n'a cessé de retentir depuis Léon XIII, en passant par Pie XI, Pie XII et Jean XXIII jusqu'au pape actuel ? Les grandes encycliques sur les problèmes de justice sociale et internationale, de même que les textes du Concile Vatican II consacrés à ces mêmes questions, répètent inlassablement leurs exhortations **pressantes** et **urgentes** pour que tous les chrétiens consacrent leurs efforts à faire régner dans le monde justice et charité.

Cette même année 1971, qui marquait le 80^e anniversaire de *Rerum Novarum*, a vu paraître deux textes très importants : d'une part la lettre *Octogesima adveniens* de Paul VI au président de la commission pontificale « Justice et Paix », et d'autre part le document sur *La Justice dans le monde* publié par le Synode des évêques.

Les quelques réflexions qui suivent s'appuieront essentiellement sur ces deux textes ¹.

¹ Nous y renvoyons comme suit :

— *Octogesima adveniens* est cité selon le texte français paru dans la Documentation catholique du 6 juin 1971 ; nous utilisons le sigle OA suivi de deux numéros, le premier étant celui du paragraphe, le second celui de la page ;

— *La Justice dans le monde* est cité selon le texte français paru dans *Synode des évêques 1971* aux Editions du Centurion ; nous employons le sigle JM suivi d'un numéro indiquant la page.

LE SENS DE LA JUSTICE

Il semble bien que nous nous fassions illusion en croyant que le sens de la justice est aussi naturel et bien partagé que le croyait Descartes à propos du bon sens. Si la voix du pape et de l'Eglise nous trouve si souvent à moitié ou totalement sourds lorsqu'elle réclame justice pour tous et spécialement pour les pauvres, si elle ne réussit pas à ébranler notre inertie lorsqu'elle nous répète qu'« il est du devoir de tous — et spécialement du chrétien — de travailler avec **énergie** à instaurer la fraternité universelle, base indispensable d'une justice authentique » (OA, 17, 505-6), ce n'est pas nécessairement parce que nous serions de mauvaise volonté, mais tout simplement parce que souvent nous ne comprenons même pas ce que cela veut dire et que nous ne savons même pas de quoi il s'agit.

Notre surdité tient à des raisons si nombreuses et si profondément intégrées à notre vie quotidienne qu'à peine arrivons-nous à entrevoir à quel point nous sommes conditionnés jusqu'au plus intime de notre esprit et de notre cœur. Relevons ici trois points.

Conditionnement de l'esprit

La Constitution conciliaire *Gaudium et Spes* notait (n° 63, § 5) que, pour corriger le « funeste état de choses » du monde actuel, « de nombreuses réformes sont nécessaires dans la vie économique-sociale ». Mais elle s'empressait d'ajouter que de nouvelles lois ne sauraient suffire : « il y faut aussi, de la part de tous, une conversion des mentalités et des attitudes ».

Or, les évêques du Synode de 1971 ont une vue peut-être encore plus profonde en relevant que souvent les structures dans lesquelles nous vivons, en conditionnant notre manière de voir et de juger, forment un écran opaque à une pleine perception des exigences de la justice et rendent quasi impossible la « conversion des mentalités » appelée par le Concile. C'est ainsi que le Synode évoque « les obstacles objectifs que les structures sociales opposent à la conversion des cœurs » (JM, 57).

On voit la gravité de cette remarque. Engagés par toute notre vie dans un environnement socio-politique donné, nous sommes dès l'enfance façonnés par lui au point que nous n'arrivons plus à en concevoir d'autres. Ou si nous les concevons, c'est presque toujours pour les condamner sans examen sérieux au nom précisément de notre manière de vivre, rendus ainsi victimes de l'un de ces « cercles vicieux qui deviennent des **systèmes** » (JM, 57), cercle dont l'esprit n'arrive plus à s'évader.

Et Paul VI ne parle pas autrement : « Il est vrai que beaucoup, insérés dans les structures et les conditionnements modernes, sont déterminés par leurs habitudes de pensée. » (OA, 50, 513)

Un exemple seulement. « Bienheureux les pauvres », dit l'Evangile. Or, comme le fait remarquer le Synode des évêques, « une partie de la famille humaine vit comme immergée dans une mentalité qui béatifie la possession » (JM, 67). Même si elle a la pudeur (ou l'hypocrisie ?) de ne pas le dire en propres termes, toute la manière dont vit notre société occidentale et les structures où elle s'exprime proclament « bienheureux les riches » — et il nous est bien difficile de ne pas y souscrire, notre cadre de vie devenant notre cadre de pensée.

Il y a là quelque chose de très grave. Et que l'on n'aille pas s'imaginer qu'il suffise, pour faire la critique de notre société libérale, de recourir à des modèles socialistes ou marxistes. Encore que cela puisse n'être pas tout à fait inutile dans certains cas, c'est une autre démarche que réclament de nous les papes, les conciles et les évêques — même si des sots continuent à les accuser de crypto-communisme. Il suffit de les lire sans parti pris pour s'apercevoir qu'ils se sont contentés, eux, de lire la Parole de Dieu.

Au lieu de garder nos œillères et de condamner soit le libéralisme au nom du marxisme soit le marxisme au nom du libéralisme, que n'essayons-nous de les dépasser l'un et l'autre pour les juger à la lumière de l'Evangile ? C'est la seule manière d'échapper au conditionnement spirituel que nous devons au système dans lequel nous vivons ; c'est l'unique moyen de nous libérer du cercle vicieux selon lequel les aberrations du système politico-économique d'en face, parce qu'elles n'existent pas chez nous, nous servent d'alibi et donnent bonne conscience à notre refus de reconnaître nos propres injustices.

Mais cela même n'est pas facile, car notre conditionnement culturel continue de peser jusque sur notre lecture de l'Évangile. Il constitue comme une grille d'interprétation que, à notre insu, nous superposons au texte, grille qui peut nous en cacher certains éléments, en privilégier d'autres, en gauchir ainsi le sens profond. Dans la mesure même où le message évangélique ne propose pas un système concret d'organisation socio-politique, chacun peut (et souvent en toute bonne foi) y trouver d'excellentes justifications à certains de ses partis pris.

Pour ne pas déformer ainsi l'Évangile, il faudrait s'engager dans une véritable **contemplation de Jésus-Christ**. Ce qui veut dire deux choses. D'abord, qu'il serait moins question de s'approprier une vérité que de se laisser lentement conquérir par elle. Ensuite, qu'il s'agirait moins d'adhérer à un message que de se faire disciple de quelqu'un en reproduisant ses gestes. On ne comprend l'Évangile qu'en le vivant, on n'en saisit toutes les exigences en fait de justice qu'en essayant de les appliquer telles qu'on les voit pour l'instant.

Poids de l'éducation

Ce qui d'autre part ne facilite pas les choses, c'est que l'éducation que nous recevons ne développe en général pas suffisamment le sens critique et la volonté de changement.

Le Synode des évêques a ici des remarques qui peuvent sembler dures, mais qu'on aurait tort d'écarter à la légère. En voici deux. « L'école et les mass media, souvent domestiqués par l'ordre établi, ne peuvent que façonner l'homme que celui-ci² requiert, un homme à son image, *non pas un homme nouveau, mais une reproduction de l'homme tel qu'il est.* » (JM 67) — « Elle (l'éducation souhaitée par le Synode) éveillera aussi la faculté critique qui amènera à réfléchir sur la société dans laquelle on vit, sur ses valeurs, *en rendant prêt à les abandonner quand elles cessent de favoriser la justice pour tous les hommes* » (JM, 67).

² Le pronom « celui-ci » désigne évidemment « l'ordre établi » : le texte est peut-être maladroit, mais il est parfaitement clair.

Il faudrait commenter chaque expression. Puis-je prier simplement le lecteur, s'il m'a suivi jusqu'ici, de ne pas poursuivre avant d'avoir relu ces deux phrases en pesant tous les mots ? Sans doute comprendra-t-il alors que les éducateurs et professeurs, qui ne font que leur devoir en refusant d'ignorer la politique, ne sont pas tous nécessairement de vilains petits contestataires s'ils relèvent les injustices de l'ordre actuel.

Manque de charité

Mais ce qui nous empêche surtout de percevoir les exigences de la justice dans toute leur ampleur, c'est que nous n'aimons pas suffisamment les autres. Les multiples liens entre la justice et la charité ont été déjà maintes fois étudiés. Mais depuis Jean XXIII³, les documents de l'Eglise ont souvent souligné que seul l'amour de l'autre nous permet de saisir jusqu'où s'étendent ses droits et par conséquent nos devoirs de justice à son égard. Lorsque Paul VI constate que « l'égoïsme et la domination sont chez les hommes des tentations permanentes » et qu'il en conclut immédiatement qu'« un discernement toujours plus affiné est nécessaire pour saisir, à leur racine, les situations naissantes d'injustice » (OA, 15, 505), qui ne voit que ce « discernement toujours plus affiné » ne peut être donné que par la charité et l'esprit de service, directement opposés à « l'égoïsme et la domination » ?

En des formules plus lapidaires, le Synode constate : « L'amour du prochain et la justice sont inséparables. L'amour est avant tout exigence absolue de justice, c'est-à-dire reconnaissance de la dignité et des droits du prochain. Et pour sa part, la justice n'atteint sa plénitude intérieure que dans l'amour. » (JM, 63)

Il y aurait beaucoup à dire. Remarquons simplement que c'est la justice sans amour qui seule peut conduire à ces aberrations que dénonçaient déjà les juristes de la Rome antique dans leur adage « *summum jus, summa injuria* ». C'est que la justice sans amour me fait mesurer les droits de l'autre à partir des miens, tandis que la charité, me mettant à la place de l'autre, me rend sensible d'abord à ses droits à lui

³ Cf. en particulier *Mater et Magistra*, n° 262.

et me fait reconnaître en conséquence à la fois la limite des miens et l'étendue réelle de mes devoirs de justice à son égard.

Donnons un exemple des injustices auxquelles on peut aboutir en considérant ses droits avant ceux des autres. La doctrine classique de l'économie libérale, sous prétexte que le droit de propriété est un droit naturel, en fait un droit absolu qui permet d'« user et abuser » de ce que l'on possède, sans se soucier des autres. On en vient alors à mettre au second rang, ou même à passer sous silence, un autre principe du droit naturel, **antérieur au droit de propriété**, selon lequel la terre et ses richesses ont été données par Dieu à tous les hommes et à tous les peuples pour subvenir à leurs besoins⁴. En sorte que tout usage de la propriété privée qui laisse les autres dans le besoin est une injustice flagrante, au sens le plus strict, et un crime contre le droit naturel au même titre que le meurtre.

D'où ce mot des Pères de l'Eglise que rappelle *Gaudium et Spes* : « Donne à manger à celui qui meurt de faim car, si tu ne lui as pas donné à manger, tu l'as tué. » (GS, n° 19, § 1)

D'où également cet étonnement de tous (et, si j'en crois mon expérience, des chrétiens en premier lieu) quand on leur apprend que, selon l'enseignement traditionnel de l'Eglise, l'usage de la propriété privée ne peut

⁴ Cf. Jean XXIII : « Le droit qu'a tout homme d'user de ces biens [les biens matériels] est prioritaire par rapport à tout autre droit de nature économique, et même par rapport au droit de propriété » (*Mater et Magistra*, n° 43). Cf. aussi Pie XII : « ... l'imprescriptible exigence que les biens, créés par Dieu pour tous les hommes, soient équitablement à la disposition de tous selon les principes de la justice et de la charité » (Radiomessage du 1^{er} juin 1941). Et encore, du même pape dans le même document : « Le droit fondamental d'user des biens de la terre ne saurait en aucune manière être supprimé, même par d'autres droits certains et reconnus sur des biens matériels. Sans doute, l'ordre naturel venant de Dieu requiert aussi la propriété privée... Tout cela néanmoins reste *subordonné* à la fin naturelle des biens matériels, et ne saurait se réaliser indépendamment du droit *premier et fondamental* qui en concède l'usage à *tous*. » Le Concile Vatican II n'a donc rien innové lorsqu'il affirmait : « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon les règles de la justice, inséparable de la charité » (*Gaudium et Spes*, n° 69, § 1).

être limité au bien du propriétaire, mais doit être ordonné au bien de tous. Voici comment s'exprime *Gaudium et Spes* : « Quelles que soient les formes de la propriété... on doit toujours tenir compte de cette destination universelle des biens. C'est pourquoi l'homme, dans l'usage qu'il en fait, ne doit jamais tenir les choses qu'il possède légitimement comme n'appartenant qu'à lui, mais les regarder aussi comme communes, en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui, mais aussi aux autres. » (GS, n° 69, § 1) Et pour ceux qui ne verraient là qu'innovation due à ce qu'ils appellent les tendances « socialisantes » de l'Eglise actuelle, renvoyons à saint Thomas d'Aquin : « Ce qui convient à l'homme vis-à-vis des biens extérieurs, c'est d'en jouir. Mais, sous ce rapport, l'homme ne doit pas posséder ces biens comme s'ils lui étaient propres, mais comme étant à tous : *non debet homo habere res exteriores ut proprias, sed ut communes.* » (Somme théologique, 2a 2ae, qu. 66, art. 2)

En conséquence de quoi, s'il y a des pauvres (individus ou peuples) qui meurent de faim, les riches (individus ou peuples) en sont coupables et en répondront devant Dieu. De plus, l'« ordre » social et politique qui permet une telle situation n'est pas seulement contraire aux exigences de la charité : il est radicalement injuste en lui-même.

IDEOLOGIE ET UTOPIE

Les idéologies

On croit constater depuis quelques années un recul des idéologies. Paul VI ne l'ignore pas ; il pense même que « ce peut être un temps favorable pour une ouverture sur la transcendance concrète du christianisme » (OA, 29, 508).

Mais les idéologies sont loin d'être mortes, et le pape n'oublie pas de rappeler que « le chrétien ne peut, sans se contredire, adhérer à des systèmes idéologiques qui s'opposent, radicalement ou sur des points essentiels, à sa foi et à sa conception de l'homme » (OA, 26, 507).

Et ce n'est pas seulement pour lui l'occasion de redire l'incompatibilité du christianisme avec le marxisme, mais de souligner une fois de plus que le libéralisme est tout aussi contraire à l'Evangile.

Or, il nous est bien difficile, dans l'action et même dans le regard que nous portons sur la réalité, d'échapper à la tentation de l'idéologie. Paul VI en est bien conscient. S'il reconnaît que « l'action politique... doit être sous-tendue par un **projet de société**, cohérent dans ses moyens concrets et dans son inspiration » (OA, 25, 507), il prend cependant bien soin de marquer la différence entre ce projet de société, inspiré de « convictions ultimes sur la nature, l'origine et la fin de l'homme et de la société » (OA, *ibid.*) et les programmes des partis politiques. Ceux-ci, lorsqu'ils sont « clos sur eux-mêmes » — ce qui est presque toujours le cas — tendent « à imposer une idéologie, par des moyens qui aboutiraient à la dictature des esprits, la pire de toutes » (OA, *ibid.*).

On comprend bien qu'il ne s'agit pas pour le chrétien de refuser toute adhésion à un parti (de droite ou de gauche), mais de rester libre à l'égard de la doctrine de ce parti, de la confronter sans cesse à l'Evangile dans les situations où il est appelé à juger ou agir, de maintenir à cet effet son regard toujours fixé « sur la transcendance concrète du christianisme ».

On a beaucoup parlé récemment de ces problèmes en France. C'est ainsi qu'on a interrogé des militants chrétiens, qu'ils fussent socialistes ou RPR, et que l'on a recueilli aussi l'avis des dirigeants de ces partis. La question était simple : y a-t-il une différence, et quelle est-elle, entre le militant chrétien et les autres ? Ce n'est pas le lieu d'analyser ici le résultat de ces enquêtes. Nous rappelons seulement le fait pour attirer l'attention sur cette question fondamentale, surtout lorsqu'il s'agit de justice individuelle, sociale ou internationale.

Et n'oublions pas non plus qu'un problème analogue se pose à l'égard de la presse. Bien des journaux en effet, qui se disent *d'opinion*, sont en réalité des journaux de *doctrine politique* et deviennent souvent, sans le dire et peut-être sans le savoir, des moyens *d'endoctrinement idéologique*. Et lorsqu'une telle presse se réclame du christianisme, il y a là, pour l'opinion publique, un danger de confusion qu'on ne

saurait minimiser et qui exige de chaque lecteur chrétien une attention toujours vigilante, surtout lorsqu'il s'agit de justice.

Est donc juste non pas ce qu'un parti ou un journal présente comme tel, mais ce qui est conforme à l'enseignement actuel de l'Eglise, c'est-à-dire au message évangélique appliqué à notre temps : « La foi se situe au-dessus et parfois à l'opposé des idéologies. » (OA, 27, 507-8)

Les utopies

Mais les idéologies, pour qui sait voir, semblent bien avoir fait faillite pour l'instant. « Aujourd'hui d'ailleurs, les faiblesse des idéologies sont mieux perçues à travers les systèmes concrets où elles essaient de se réaliser. » (OA, 37, 509) C'est ainsi que les paradis marxistes ressemblent actuellement davantage à des camps de concentration qu'à la société idéale, tandis que le développement historique des régimes libéraux n'a guère réussi qu'à enrichir les riches et appauvrir les pauvres, gaspiller les richesses de la terre, menacer mortellement notre « petite et fragile biosphère » (JM, 55).

Si des mouvements contestataires surgissent partout, ce n'est pas sans raison. Nous sommes tout disposés à comprendre et approuver ceux des pays de l'Est, lorsqu'il s'agit en particulier des droits de l'homme. Mais ceux de nos sociétés occidentales nous trouvent beaucoup plus réticents parce que, même s'il s'agit également de droits de l'homme, ce ne sont plus les mêmes et que nous avons moins d'intérêt à y être sensibles.

Quoi qu'il en soit, comme le remarque Paul VI, avec cette « contestation qui surgit un peu partout, signe d'un malaise profond », va de pair une « renaissance de ce qu'il est convenu d'appeler les *utopies* qui prétendent, mieux que les idéologies, résoudre les problèmes politiques des sociétés modernes » (OA, 37, 509). Or, même si « l'appel à l'utopie est souvent un prétexte commode à qui veut fuir les tâches concrètes pour se réfugier dans un monde imaginaire » (OA, *ibid.*), il n'en faut pas pour autant méconnaître les valeurs qui s'y cachent. Le pape d'ailleurs le relève : « Cette forme de critique de la société existante provoque souvent l'imagination prospective, à la fois pour percevoir dans le

présent le possible ignoré qui s'y trouve inscrit et pour orienter vers un avenir neuf. » (OA, *ibid.*)

Un avenir **neuf** : c'est cela que requiert finalement la justice. Face aux « graves injustices qui tissent autour de la terre des hommes un réseau de domination, d'oppression, d'exploitation qui étouffent les libertés et empêchent une grande partie de l'humanité de participer à la construction et à la jouissance d'un monde plus juste et fraternel » (JM, 53), il ne peut être question de simples rafistolages ou aménagements de détail ; il y faut une « volonté de transformer ce qui est devenu intolérable » (JM, 54).

Or, les idéologies actuellement existantes, rigides et fermées sur elles-mêmes, sont par nature incapables de créer du neuf et de répondre ainsi aux désirs qui montent du plus profond de la détresse de l'homme. Par contre, les utopies au moins sont sensibles à cet appel et cherchent à y répondre. Certes, chez elles, le pire voisine souvent avec le meilleur, mais on doit avouer en tout cas qu'elles font confiance « aux forces inventives de l'esprit et du cœur humains » (OA, 37, 509). Nous avons connu les diverses formes du mouvement hippie ; nous connaissons aujourd'hui les revendications pacifistes, écologiques et autres. Il est facile de s'en moquer. Il serait plus utile de percevoir et de prendre au sérieux ce qu'elles ont de profondément vrai.

Et ceci est pour un chrétien de toute première importance. Alors que l'idéologie ne peut pas « mouiller à la grâce », comme dirait Péguy, l'utopie se révèle plus disponible : « si elle ne refuse aucune ouverture, elle peut aussi rencontrer l'appel chrétien » (OA, 37, 509). Elle peut donc aussi, pour les chrétiens distraits que nous sommes tous, être l'occasion de percevoir enfin cet appel.

J'ai souvent fait le rêve suivant. L'action se passerait dans une de nos petites villes de 15 à 20 000 habitants. L'assemblée communale y serait invitée à voter un crédit de plusieurs millions pour la construction d'un centre comprenant piscine couverte, patinoire artificielle et autres installations sportives. Parce qu'ils ne veulent pas être en retard sur les autres villes qui ont déjà tout cela, les citoyens sont sur le point de donner leur accord lorsque, au dernier moment, quelqu'un demande la parole : « Ce qu'on nous propose est fort intéressant et la situation de nos finances nous permet de nous l'offrir. Mais il y a déjà chez nous

une piscine à ciel ouvert, nous avons des terrains de basket et de football, les enfants de nos écoles possèdent les salles de gymnastique nécessaires. Je propose donc que nous renoncions à ce projet et que nous utilisions une partie des millions qu'il nous coûterait à nourrir, où que ce soit dans le monde, des hommes qui meurent de faim. » Je ne cesse de rêver à la tête que ferait l'auditoire. En tout cas, l'auteur de l'intervention risquerait fort de passer pour un utopique, c'est-à-dire pour un fou.

Or, c'est justement ce qui me frappe lorsque je tente, dans un cours de catéchèse par exemple, d'expliquer l'enseignement de l'Eglise en matière de justice sociale et internationale. Tout le monde trouve cela très beau (ou du moins le prétend) ; mais on en reste presque toujours à cette approbation platonique sous prétexte que c'est tellement irréaliste que c'en est irréalisable. Pour tout dire, on trouve que c'est une utopie et qu'il n'y a pas d'espoir que cela dépasse jamais le stade du rêve.

Espoir et espérance

« L'espoir qui s'était répandu au cours des vingt-cinq dernières années — que la croissance économique produirait une si grande quantité de ressources qu'elles permettraient aux pauvres de se nourrir des miettes qui tomberaient de la table — s'est révélé vain dans les pays en voie de développement et dans les îlots de pauvreté des pays développés. » (JM, 56)

« L'espoir s'est révélé vain » : sort trop fréquent de tout espoir humain. Et, ici, l'utopie n'est pas mieux partagée que l'idéologie. Avec deux différences toutefois : l'idéologie, plus solidement implantée, a la vie plus dure et résiste mieux aux échecs ; mais d'autre part l'utopie, même si elle passe plus vite, contient un appel venant de plus loin et peut ouvrir à une réalité qui la dépasse. En d'autres termes, elle peut déboucher sur l'essentiel, qui n'est plus objet d'espoir, mais d'espérance.

Comme l'utopie, le christianisme vise en quelque sorte au-delà des réalisations humainement connaissables : « Une force l'habite qui appelle à dépasser tout système et toute idéologie. » (OA, 37, 509) Dès lors, « animé par la puissance de l'Esprit de Jésus-Christ, soutenu par

l'Espérance, le chrétien s'engage dans la construction d'une cité humaine, pacifique, juste et fraternelle » (OA, *ibid.*).

Car il y a cette différence entre les utopies et le christianisme que les premières ne vivent que d'espoir alors que seul le second est habité par l'espérance. Distinction capitale. L'espoir est humain, et comme tel fragile, affecté toujours d'un coefficient d'incertitude : un étudiant qui se présente à un examen a l'espoir de réussir, tout en sachant qu'il peut échouer. L'espérance, elle, est certitude : le chrétien qui cherche le Royaume de Dieu et sa justice sait que cela ne peut manquer d'arriver. Bien mieux, il sait que cela existe déjà sous une forme plus ou moins cachée, encore imparfaite, mais indubitable. D'une femme enceinte, on disait autrefois qu'elle était « en espérance » ; cela signifiait qu'elle *attendait* un enfant que pourtant elle *avait* déjà.

C'est pourquoi, aux yeux du chrétien, le reproche d'irréalisme que l'on fait à la doctrine évangélique en matière de justice ne tient pas et ne peut pas tenir. Alors que l'espoir ne s'appuie que sur l'évaluation des possibilités humaines, l'espérance est fondée sur la promesse de Dieu, laquelle ne peut connaître l'échec, garantie par la toute-puissance de l'Amour et de la Fidélité. Vouloir fonder les rapports humains, *tous* les rapports humains à *tous* les niveaux, non plus sur la recherche de ses propres intérêts mais sur l'amour, dans l'oubli de soi et le service des autres, cela peut apparaître comme une utopie qui ne se réalisera jamais. Mais en fait, il en va ici comme dans la question du salut des riches : « Ce qui est impossible pour les hommes est possible pour Dieu. » (Luc 19, 27) Seulement cela, nous préférons souvent ne pas le savoir, trop heureux de pouvoir déclarer « sans espoir » une aventure que nous n'avons nulle envie de tenter.

Certes, la réalisation définitive du Royaume ne dépend pas de nous : il ne trouvera son plein achèvement qu'au retour du Christ. Mais ce que les hommes de bonne volonté font dès maintenant pour commencer au moins « la **radicale** transformation du monde » (JM, 75) ne saurait être vain. Ces quelques ébauches, qui peuvent paraître comme de dérisoires tentatives étouffées par le poids du Mal, les chrétiens savent, ou devraient savoir, qu'elles construisent déjà mystérieusement le Royaume et qu'« ils les retrouveront plus tard purifiées de toute souillure dans la nouvelle terre que Dieu leur prépare et où sera le règne de la justice et de l'amour » (JM, 75).

Concluons. « Face à la situation du monde actuel, marqué par le grand péché de l'injustice, nous ressentons d'une part notre responsabilité et d'autre part notre impuissance à l'éliminer. » (JM, 62) Pussions-nous d'abord reconnaître notre responsabilité, car « il est trop facile de rejeter sur les autres la responsabilité des injustices, si on ne perçoit pas en même temps comment on y participe soi-même et comment la conversion personnelle est d'abord nécessaire » (OA, 48, 512). Or, cette première démarche, loin de nuire à l'action, doit en être la source, car elle est la condition de l'espérance qui ne compte que sur Dieu : « l'espérance du chrétien lui vient d'abord de ce qu'il sait que **le Seigneur est à l'œuvre avec nous** dans le monde » (OA, *ibid.*).

Et pour rejoindre ce que nous disions au début, écoutons encore une fois la parole du pape « écho de la voix du Christ » qui nous invite à faire quelque chose : « C'est à tous les chrétiens que nous adressons à nouveau et de façon pressante un appel à l'action... Que chacun s'examine pour voir ce qu'il a fait jusqu'ici et ce qu'il devrait faire. » (OA, 48, 512)

Joseph Vogel